

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1602

Approbation de deux avenants relatifs aux conventions de mise à disposition des éléments de la collection de métiers, d'outillages et de productions tissées diverses, propriété de la Ville de Lyon, au profit de la SARL Virginie SATRE et de l'Association Les Amis de la Maison des Canuts

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1602 - APPROBATION DE DEUX AVENANTS RELATIFS AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES ELEMENTS DE LA COLLECTION DE METIERS, D'OUTILLAGES ET DE PRODUCTIONS TISSEES DIVERSES, PROPRIETE DE LA VILLE DE LYON, AU PROFIT DE LA SARL VIRGINIE SATRE ET DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA MAISON DES CANUTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SCOP Maison des Canuts, historiquement dénommée COOPTISS, a été fondée en 1960 par la génération des artisans tisseurs à domicile de l'après-guerre, au service des grandes maisons de soierie lyonnaises. A la suite de la liquidation judiciaire de cette SCOP, le Tribunal de Commerce a accepté une proposition globale de reprise émanant de la SACVL pour les locaux, de la Ville pour les métiers et les outillages et de la SARL Virginie SATRE pour le fonds de commerce de vente, achat, fabrication et commercialisation de tous tissus, fibres présentes et à venir, et ouverture au public des ateliers de fabrication. Il est précisé que la SARL Virginie SATRE a été désignée par la Ville à la suite d'une consultation.

Cette nouvelle Maison des Canuts (on n'y produit plus que de façon marginale) est ainsi devenue le siège d'une double activité : une activité traditionnelle de vente de produits soyeux (foulards, cravates, écharpes.....) par la SARL Virginie SATRE, ainsi qu'une activité associative de sensibilisation des publics à l'environnement technique, historique, social et culturel des métiers à tisser et des savoir-faire autour du tissage par l'Association Les Amis des Canuts.

Les démonstrations reposent aujourd'hui sur la présentation d'un métier Jacquard du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un métier à la grande tire, l'un des derniers à être encore présenté en état de fonctionnement en Europe, ainsi que sur la chaîne des opérations, du cocon au tissu de soie et actuellement, jusqu'aux textiles techniques.

Enfin, la Ville de Lyon est devenue propriétaire de la marque Maison des Canuts par un contrat de cession de ladite marque, approuvé par délibération du Conseil municipal du 13 septembre 2004, cette marque constituant un important instrument de promotion et de commercialisation des produits et des services proposés dans les lieux. En effet, au-delà de l'appropriation commerciale et de sa protection juridique, ce nom « Maison des Canuts » imaginé par la génération des maîtres et artisans - tisseurs constitue bel et bien, un patrimoine et une mémoire lyonnaise communs, digne de l'attention de la municipalité. La marque a été renouvelée en 2015 auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle.

L'objectif culturel vise à maintenir le rappel d'une histoire locale, toujours vivante, et à faciliter sa réappropriation par les très nombreux publics, français et étrangers.

Et ce lieu, comme les deux ateliers de tissage déjà propriété de la Ville (atelier de passementerie et atelier de tissage) participe efficacement au rayonnement touristique de notre cité.

La mise à disposition de l'ensemble de ces biens, matériels et immatériels par la Ville et immobiliers pour la SACVL, dans des conditions économiquement viables, a permis au terme de neuf années, de favoriser le renouveau et l'essor de cette entreprise. La mise à disposition de cette collection a été répartie entre la SARL Virginie SATRE et l'association précitée aux termes de deux conventions passées avec la Ville le 17 novembre 2009.

La SARL Virgine SATRE de son côté valorise ces biens en organisant des visites commentées accueillant tant un public local que national et international tout au long de l'année.

S'agissant des locaux, un bail commercial conclu par la SACVL avec la SARL Virginie SATRE, d'une durée de neuf années a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Il arrive donc à son terme le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

En vue de permettre une réflexion globale sur les modalités de gestion des collections appartenant à la Ville et définir les conditions futures du renouvellement de l'exploitant en 2018, et compte tenu de l'échéance des deux conventions passées avec la Ville au 17 novembre 2015, il y a lieu de proroger du 18 novembre 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2018 ces deux conventions, afin d'harmoniser leurs dates d'échéance avec celle du bail de la SACVL. En plus de la prolongation de la mise à disposition est rajouté un article concernant la communication d'informations comptables pour la SARL Virginie SATRE.

Dans ces conditions, deux avenants prorogeant les deux conventions précitées-vous sont proposés.

L'avenant avec la SARL Virginie SATRE intégrera en annexe, un contrat de licence d'utilisation à titre non exclusif afin de sécuriser l'exploitation de la marque « Maison des Canuts » tant pour la Ville que pour l'exploitant.

Vu la délibération du 13 septembre 2014 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1- L'avenant n° 1 à la « Convention de mise à disposition des éléments de la collection de métiers, d'outillage et de production tissées diverses, propriété de la Ville de Lyon, au profit de la SARL Virginie SATRE et autorisation d'exploiter la marque Maison des Canuts propriété de la Ville de Lyon » en date du 17 novembre 2009 est approuvé.

2- Le contrat de licence d'exploitation de la marque « Maison des Canuts » susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SARL Virginie SATRE est approuvé.

3- L'avenant n° 1 à la « Convention de mise à disposition des éléments de la collection de métiers, d'outillage et de production tissées diverses, propriété de la Ville de Lyon, au profit de l'Association Les Amis de la Maison des Canuts, et autorisation d'exploiter la marque Maison des Canuts propriété de la Ville de Lyon » en date du 17 novembre 2009 est approuvé.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN